PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE – DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

(Règle 18*ter*.1)

Références de la notification: *15794/2020/OAPI/DG/DGA/DMSD/SM/Madrid*

I. Office qui communique les informations :

Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI)

B.P. 887, Yaoundé - Cameroun

Tél :00 237 222 20 57 00 e-mail:oapi@oapi.int site web: www.oapi.int

II Numéro et date de l'enregistrement international : *788486 du 06/09/2002*

III. Date de désignation de l'OAPI : *10/05/2019*

IV. Numéro et date d'enregistrement OAPI : *112102 du 25/02/2020*

V. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) :

SGS Société Générale de Surveillance SA
Place des Alpes 1 CH-1201 Genève, Switzerland (CH)

VI. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.

Le présent enregistrement produit ses effets dans chacun dix-sept (17) Etats membres de l'Organisation, à savoir : ***Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.***

VII. Signature et sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE
O.A.P.I.
Le Directeur Général

Le Directeur Général

Denis L. BOHOUSSOU

VIII.Date : *Yaoundé, le 15/10/2020*